Envoyé en préfecture le 15/09/2026
Reçu en préfecture le 15/09/2026
Publié le
ID : 056-215601915-20260909-D_2026_41-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REMINIAC DU 09 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mil vingt-six, le neuf septembre à dix-neuf heures, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrice BELLEC, Maire.

Présents : : Mr BELLEC Patrice, Maire,
M. GUÉHO GUILLEMOT Raphaël, 1er Adjoint, Mme LEMAIRE Patricia, 2ème Adjoint,
Mmes COURTEL Sandra, FRADIN Joëlle, ROBERT Séverine, Conseillères municipales,
MM BENOIT Barthélémy, COQUARD Wladimir, Conseillers municipaux.

Absents excusés : M. BROUXEL Maurice ayant donné pouvoir à Mme FRADIN Joëlle
Mme GARNIER Louisa et M. ROSZAK Emmanuel

Secrétaire : M. BENOIT Barthélémy

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 8
Nombre de votes : 9

Date de convocation : 26/08/2026

Réf : 2026-41
***Objet :* Désignation d'un délégué à la protection des données**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, décide de désigner M Raphaël GUÉHO GUILLEMOT comme délégué à la protection des données (DPO) pour la commune de Réminiac.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-contre.

Le Maire,
M. Patrice BELLEC

MAIRIE DE REMINIAC
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
(Morbihan)